

Prévention des TMS

Formation recyclage en santé et sécurité au travail (entreprise de plus de 300 salariés)

Le recyclage de la formation initiale en santé et sécurité au travail doit être mise en place après 4 ans de mandat consécutifs ou non.

OBJECTIFS

A l'issue de la formation, les participants seront capables de :

- Faire un retour d'expérience de son mandat,
- Évaluer ses acquis et actualiser ses connaissances,
- Identifier les évolutions réglementaires et combler ses lacunes théoriques (aspects juridiques, organisationnels et fonctionnels des membres de la CSSCT),
- Se perfectionner et être plus efficace par l'optimisation de ses pratiques.

CONTENU DE LA FORMATION

En fonction des acquis, des connaissances et des attentes des participants, la formation abordera les points suivants :

- Rôles et missions de la CSSCT en matière de santé, sécurité et conditions de travail,
- Le fonctionnement et les moyens de la CSSCT,
- Les enjeux de la prévention,
- Les acteurs internes / externes de la prévention,
- Les ressources mobilisées par l'Homme au travail,
- Notions de santé au travail,
- Travail prescrit vs travail réel,
- Analyser une situation de travail,
- Analyser un accident du travail par la technique de l'arbre des causes,
- Le cadre juridique du DUERP,
- Connaître et analyser les risques professionnels,
- Appréhender les risques spécifiques (TMS / RPS),
- Construire un plan d'actions potentielles à mettre en œuvre dans son établissement.

MODALITES D'EVALUATION

Evaluation des acquis en cours de formation : Elle porte sur les connaissances assimilées par le stagiaire tout au long de la formation. Le formateur s'assure de l'assimilation des connaissances à travers des tests, exercices, études de cas et mises en situation.

METHODES PEDAGOGIQUES ET POINTS FORTS

- Alternance entre des séquences d'apports théoriques et des temps de mise en application,
- Une approche pragmatique de la prévention,
- Pour les formations intra, cas pratiques et mises en situation issues de l'établissement,
- Des formateurs expérimentés en santé, sécurité et conditions de Travail.

DETAILS DE LA FORMATION

Coût pour une formation en intra-établissement :

- 5 jours : 5 500 € net de taxe

Coût par participant pour une formation en interétablissement :

- 5 jours : 1 500 € net de taxe.

Intervenant(s) :

Ergonomes, psychologues du travail, juriste.

Public et prérequis :

Membres de la CSSCT du CSE.

Effectifs :

Groupe de 4 à 10 participants Maximum.

Durée :

35h (5 jours) pour les établissements de plus de 300 salariés.

Financement :

Ergonalliance est Datadocké. Cette formation est donc finançable par votre OPCO pour les salariés ou par le FIF-PL pour les travailleurs indépendants.

Certifications :

